

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/03/2025**

Le 01 mars 2025, à 11h, les associés de la société 2H se sont réunis à Aix-en-Provence en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par mail par le Président.

L'assemblée est présidée par David Hayammes et qualité du président de l'assemblée.

Sont présents : David Hayammes détenant 10 000 actions et Jean-Philippe Harounyan détenant 10 000 actions.

Soit au total 2 associés présents totalisant 20 000 actions sur les 20 000 actions composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Il rappelle l'ordre du jour (changement de la dénomination sociale et modification des statuts) et dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport du président
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- La feuille de présence

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION – CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE ET MODIFICATION DES STATUTS**

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du président, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale MENUISERIE AND CO à compter du 1er mars 2025.

L'article 3 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE NUMERO 3 : DENOMINATION SOCIALE  
La dénomination de la Société est : MENUISERIE AND CO. »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité absolue.

### **DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT ET MODIFICATION DES STATUTS**

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du président, décide Jean-Philippe Harounyan comme Président à compter du 1er mars 2025.

L'article 11 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE NUMERO 11 : Président

Le nouveau président nommé est Jean-Philippe Harounyan, demeurant au 2D allée Pergolette 13009 Marseille. »

*Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité absolue.*

**TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR CONFERE AFIN D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

*L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.*

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.*

*De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par David Hayammes, Président.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Hayammes', written in a cursive style.